

Recueil des ordres de Louis XIV sur les galères, 1664-1702

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Recueil des ordres de Louis XIV sur les galères, 1664-1702

Auteur(s) : Louis XIV roi de France (1638-1715)

Adresse bibliographique : 1664-1702

Description matérielle : 263 feuillets ; 360 × 255 mm

Note(s) : Texte en français

168 pièces, dont 147, en original, sont signées de Louis XIV et contresignées de Colbert, Phélypeaux, chancelier de Pontchartrain, ou Phélypeaux, comte de Pontchartrain

Note sur le titre et les responsabilités : Les feuillets 264 à 266 ont été coupés

Note sur l'exemplaire : Reliure veau moucheté
Ancienne cote : 84

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément :

http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:MAR011393
Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bibliothèques de la Marine.
Dépôt des cartes et plans de la Marine

Note sur le contenu : Pièces 1 et 2, règlements relatifs au salu en mer; conseil de guerre (3) et santé (4); conférences d'hydrographie et de constructions (6,13); congés des matelots (8); négligences des aumôniers et des chirurgiens dans le soin aux forçats (10); nombre des forçats et des Turcs par galère (14), filles de joie (15), campagnes du Chevalier de Noailles (17, 18, 21), arrestation du capitaine de Mirabeau (20), "règlement pour la levée, solde et discipline de quatre-vingt compagnies franches d'infanterie, que le roy a résolu d'entretenir pour le service de ses vaisseaux, du 16 décembre 1690 (22); nomination du Lieutenant de Manse de Gonneville et Saint-Mayne sur la Patronne (27, 28), et Chastyllier sur l'Illustre (29) du chevalier de Lolongue sur la Princesse (30); "règlement pour le logement, conduite, marche, police et discipline des compagnies franches que le Roy entretient pour la Marine, du 15 octobre 1691 (31); défense aux capitaines des galères d'embaucher des cavaliers déserteurs (34), trente cinq galères armées à Marseille (35)

Obligation pour les officiers subalternes de tenir un journal de leurs campagnes (38) et de passer la visite des chiourmes une fois par jour (40), peine de mort contre les forçats et Turcs qui se mutilent, 1692 (41), obligation pour les officiers de faire le quart, 1693 (45, 46); dépêches adressées au bailli de Noailles, lieutenant général des galères, 1677-1702 (49-145, 147-166), et au duc de Vendôme, général des galères, 1702 (167-168), liste des officiers des galères choisis pour commander les bataillons du Triton, d'Orient, d'Amphitrite, d'Ouessant et de Ré, embarqués sur les galères, 1697 (146)

Sujet - Collectivité : France Marine. -- Officiers

Sujet - Nom commun : Galères -- France -- 17e siècle
Marines de guerre -- Histoire -- France